

1. Identification
Identificateur de produit EP33XX Series Part A Paste (All Colors)

Autres moyens d'identification
Synonymes EP3360

Utilisation recommandée Donnée inconnue.

Restrictions d'emploi recommandées Aucun connu.

Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur
Nom de la société ErgonArmor, a division of Ergon Asphalt & Emulsions, Inc.

Adresse 2829 Lakeland Drive
 Jackson, MS 39232
 États-Unis

After hours telephone number 1-800-222-7122

Normal work hours telephone number 1-877-982-7667

Site web www.ergonarmor.com

E-mail sds@ergon.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence CHEMTREC: Amérique du Nord 1-800-424-9300 International 1-800-527-3887

24-hour telephone number
Informations sur les heures ouvrées 8:00 a.m. to 5:00 p.m.

2. Identification des dangers
Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Sensibilisation, peau	Catégorie 1B
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2

Dangers pour l'environnement Non classé.

Dangers définis par l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Susceptible de provoquer le cancer par ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques.

Énoncés de précaution
Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun connu.
Supplemental information	Sans objet.

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	en %
PHENOL-FORMALDEHYDE POLYMER GLYCIDYL ETHER		28064-14-4	40-50
QUARTZ		14808-60-7	5-15
1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE		101-90-6	1-10
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)		64742-95-6	<1
Autres composants sous les niveaux déclarables			37.5

4. Premiers secours

Inhalation

Si la respiration est difficile, sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si nécessaire, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si la victime porte des lentilles de contact, NE PAS retarder l'irrigation ni essayer d'enlever la lentille. Rincer continuellement. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée. Effets irritants. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Mousse résistant aux alcools. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Porter un équipement de protection adéquat. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque facial.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter tout contact avec la peau et toute inhalation des vapeurs pendant l'élimination des matières déversées. En présence de déversement ou de fuite sans incendie, porter une tenue de protection contre les vapeurs entièrement enveloppante. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Éteindre toutes les flammes à proximité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. NE PAS manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs. Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Éviter le contact avec les vêtements. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ATTENTION Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans un récipient fermé, à l'écart des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker dans le respect des dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.3 mg/m3	Poussière totale.

ÉTATS-UNIS. OSHA TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
		0.1 mg/m3	Alvéolaire.
		2.4 mppcf	Alvéolaire.

États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.025 mg/m3	Fraction alvéolaire.

États-Unis. NIOSH (Institut national pour la sécurité et la santé au travail) : Guide de poche des dangers chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
QUARTZ (CAS 14808-60-7)	VME	0.05 mg/m3	Poussière respirable.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Verres de sécurité. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau**Protection des mains**

Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Divers

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Considérations générales d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Pâte
État physique	Liquide.
Forme	Pâte
Couleur	Divers.
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200 °C (> 392 °F)
Point d'éclair	> 200.0 °C (> 392.0 °F)
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Limite d'explosivité inférieure (%)	Donnée inconnue.

Limite d'explosivité – supérieure (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Autres informations	
Densité	13.58 livres/gallon
Pourcent volatils	0.01 en % évalué
Densité	1.63

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.
Matières incompatibles	Peroxydes. Chlore. Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	En cas d'inflammation, des gaz dangereux peuvent être produits : oxydes de carbone, azote et hydrocarbures divers.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Peut être irritant pour les yeux.
Ingestion	Susceptible de provoquer le cancer par ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'essais
1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE (CAS 101-90-6)		
<u>Aiguë</u>		
Oral		
DL50	Rat	2.57 g/kg

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet corrosif sur la peau et les yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Donnée inconnue.

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Risque de cancer possible d'après des tests effectués sur des animaux de laboratoire. This product contains crystalline silica. Silica is a known carcinogen; however in this encapsulated form the normal routes of exposure are unavailable.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE (CAS 101-90-6) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
QUARTZ (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du Programme de toxicologie national (National Toxicology Program, NTP) sur les substances cancérogènes.

1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE (CAS 101-90-6) Reasonably Anticipated to be a Human Carcinogen.
QUARTZ (CAS 14808-60-7) Known To Be Human Carcinogen.

États-Unis. Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Effets chroniques L'inhalation prolongée peut être nocive.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Produit	Espèce		Résultats d'essais
EP33XX Series Part A Paste (All Colors)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	9471.3203 mg/l, 48 heures évalué
Poisson	CL50	Poisson	9332.8936 mg/l, 96 heures évalué
Composants	Espèce		Résultats d'essais
PHENOL-FORMALDEHYDE POLYMER GLYCIDYL ETHER (CAS 28064-14-4)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l

Persistence et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partition octanol/eau log Kow

EP33XX Series Part A Paste (All Colors) > 3

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Lorsque ce produit doit être éliminé sous sa forme commerciale, il ne correspond pas à la définition d'un déchet RCRA selon 40 CFR 261.

Réglementations locales relatives à l'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

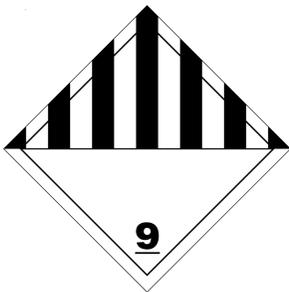
IMDG

UN number UN3082
UN proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PHENOL-FORMALDEHYDE POLYMER GLYCIDYL ETHER), MARINE POLLUTANT
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-A, S-F
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

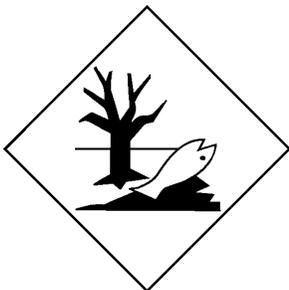
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Donnée inconnue.

IMDG



Polluant marin



15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales des États-Unis d'Amérique

Ce produit est une « substance chimique dangereuse » conformément à la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Tous les composants figurent dans l'inventaire TSCA de l'EPA, États-Unis.

TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Sous-partie D)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

N'est pas listé.

États-Unis. Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de risque

Risque immédiat - Oui
RISQUE DIFFÉRÉ - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

N'est pas listé.

Produit chimique dangereux SARA 311/312

Oui

SARA 313 (établissement de rapport TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% by wt.
1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE	101-90-6	5.15

Autres réglementations fédérales

Loi sur l'assainissement de l'air (Clean Air Act, CAA), Section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (PAD)

Non réglementé.

Loi américaine sur la propreté de l'air (Clean Air Act), rubrique 112(r), Prévention d'un dégagement accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Loi des États-Unis sur la sécurité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act, SDWA)

Non réglementé.

Règlementations des états américains

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE (CAS 101-90-6) Inscrit : Juillet 1, 1989
QUARTZ (CAS 14808-60-7) Inscrit : Octobre 1, 1988

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

1,3-DIGLYCIDYLOXYBENZENE (CAS 101-90-6)
QUARTZ (CAS 14808-60-7)
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) (CAS 64742-95-6)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Oui
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Non
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

16. Autres informations, y compris date de préparation ou de dernière révision

Date de publication	le 02-Mars-2018
N° version	01
Classement des dangers selon la NFPA	Santé: 2 Inflammabilité : 0 Instabilité : 0
Références	EPA : base de données AQUIRE États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP) Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.
Informations de révision	Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples Propriétés toxicologiques : Données toxicologiques Informations écologiques : Écotoxicité Informations relatives au transport : Sélection du nom de l'agence, type d'emballage et mode de transport Données réglementaires : États-Unis Données réglementaires relatives au danger : Inventaires internationaux GHS: Classification